

# VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2018

### COMPTE-RENDU

Le 1<sup>er</sup> février 2018, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune du Chambon-Feugerolles, s'est réuni salle du conseil municipal de l'Hôtel-de-Ville, après avoir été dûment convoqué dans les délais légaux le 26 janvier 2018.

#### **Membres présents :**

M. BARNIER, maire,  
M. BOUTHÉON, Mme ROVÉRA, M. FARA, M. ROCHETTE, Mme JACQUEMONT, adjoints,  
M. COLLARD, M. GAWEL, M. OLIVIER, M. PINEL, Mme DAVID, M. GEYSSANT, Mme BAURE,  
Mme BASTIDE, Mme BRUYERE, Mme AIVALIOTIS, Mme CHAMPAGNAT, M. AKCAYIR, M.  
BOURGIN, Mme MEUNIER, M. MELOUX, M. VACHER, M. GAGNAIRE, M. DUCHER, conseillers  
municipaux.

#### **Membres absents ayant donné pouvoir :**

Mme BONJOUR à M. COLLARD  
Mme DI DOMENICO à Mme CHAMPAGNAT  
Mme ALVES DE OLIVEIRA à M. BOUTHEON  
Mme MESSAOUDI à M. PINEL  
M. MAISONNIAL à M. BARNIER  
Mme JUST à M. GAGNAIRE

#### **Membres absents :**

Mme RETIF  
Mme ROURE  
M. BAGELLI

**Président de séance :** M. BARNIER

**Secrétaire élu pour la séance :** M. VACHER

Il est procédé à l'appel nominal et à l'approbation du relevé de décisions de la séance du 19 décembre 2017 (majorité – 28 votes Pour majorité municipale - 3 votes Contre liste « Réussir ensemble le Chambon »)

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

#### **1- Aménagement de la zone d'activités des Crozes – Convention de projet urbain partenarial avec la SCI RM Immo**

L'aménagement de la zone d'activités des Crozes nécessite l'extension des réseaux d'assainissement et le renforcement du réseau d'électricité. Les concessionnaires de ces réseaux sont respectivement Saint-Étienne-Métropole et Enedis. La commune fait réaliser ces travaux afin de viabiliser les terrains de la zone, dont la SCI RM Immo est l'un des promoteurs.

Les travaux seront intégralement remboursés à la commune par les promoteurs, proportionnellement à la surface constructible de leurs terrains respectifs.

Le conseil municipal approuve le projet urbain partenarial à intervenir avec la SCI RM Immo et autorise monsieur le Maire à signer la convention correspondante (unanimité)

## **2 - Aménagement de la zone d'activités des Crozes – Convention de projet urbain partenarial avec la société SAS LALMAGÉ**

L'aménagement de la zone d'activités des Crozes nécessite l'extension des réseaux d'assainissement et le renforcement du réseau d'électricité. Les concessionnaires de ces réseaux sont respectivement Saint-Étienne-Métropole et Enedis. La commune fait réaliser ces travaux afin de viabiliser les terrains de la zone, dont la société SAS LALMAGÉ est l'un des promoteurs.

Les travaux sont intégralement remboursés à la commune par les promoteurs, proportionnellement à la surface constructible de leurs terrains respectifs.

Le conseil municipal approuve le projet urbain partenarial à intervenir avec la société SAS LALMAGÉ et autorise monsieur le Maire à signer la convention correspondante (unanimité)

## **3 - Aménagement de la zone d'activités des Crozes – Convention de projet urbain partenarial avec Saint-Etienne Métropole**

L'aménagement de la zone d'activités des Crozes nécessite l'extension des réseaux d'assainissement relevant de la compétence de Saint-Étienne-Métropole qui réalise ces travaux sur demande de la commune.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, le conseil municipal approuve le projet urbain partenarial à intervenir avec Saint-Etienne Métropole et autorise monsieur le Maire à signer la convention correspondante (unanimité)

## **4 - Personnel communal – Modification du tableau des effectifs.**

Afin de tenir compte des mouvements des personnels (mutations -départs/arrivées -, retraites, nominations...), le conseil municipal modifie le tableau des effectifs de la manière suivante :

### **AGENTS TITULAIRES**

	<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle Situation</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
<b>Attaché</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint administratif</b>	<b>6</b>	<b>8</b>

### **AGENTS CONTRACTUELS**

	<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle Situation</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
<b>Adjoint administratif</b>	<b>6</b>	<b>4</b>

(unanimité)

## **5 - Subventions annuelles allouées aux associations.**

Le Conseil municipal alloue les subventions annuelles suivantes (majorité – 28 votes Pour majorité municipale - 3 votes Contre liste « Réussir ensemble le Chambon ») :

<i>Associations sous contrat d'objectifs</i>	<b>Dates du contrat</b>	<b>Montant part fixe 2018</b>	<b>Montant plafond de la part variable 2018</b>
La Liberté	sept 2016-juin 2019	1 760 €	2 100 €
La Roue d'or (ROC)	Jan 2018-déc 2020	4 192 €	3 630 €
Arts Martiaux de l'Ondaine (AMO)	sept 2017-août 2018	<i>Fixé dans le nouveau contrat à renouveler</i>	1 950 €
Tennis Club (TCCF)	sept 2015-juin 2018	<i>Fixé dans le nouveau contrat à renouveler</i>	2 600 €
Réveil Chambonnaire Tennis de Table (RCTT)	sept 2015-juin 2018	<i>Fixé dans le nouveau contrat à renouveler</i>	5 150 €
Groupe Sportif Dervaux Chambon Feugerolles (GSDCF)	sept 2015-juin 2018	<i>Fixé dans le nouveau contrat à renouveler</i>	17 030 €
Foyer Laïque Basket (FLB)	sept 2015-juin 2018	<i>Fixé dans le nouveau contrat à renouveler</i>	7 750 €
Association Sportive Algérienne (ASA)	sept 2015-juin 2018	<i>Fixé dans le nouveau contrat à renouveler</i>	6 700 €

<i>Associations liées par convention</i>	<b>Dates du contrat</b>	<b>Montant 2018</b>
Office Municipal des Sports (OMS)	jan 2017-déc 2019	9 900 €
Association Loire Ondaine d'Evaluation Sanitaire et Sociale (ALOESS)	jan 2017-déc 2019	3 600 €
Association Chambon Loisirs (ACL)	jan 2017-déc 2019	11 750 €

**IMPUTATION : 65-6574-025 Service 410**  
**« Subventions aux associations non classées par ailleurs »**

<b>DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>2018 (Propositions)</b>
Union locale des Syndicats C.F.D.T.	645 €
Union locale des Syndicats C.G.T.	1 557 €
Confédération Française de l'Encadrement C.G.C. Ondaine	93 €
Union locale Force ouvrière	393 €
Union nationale des syndicats autonomes	138 €
Union Locale des délégués départementaux de l'Education Nationale	213 €
Société d'Histoire du Chambon-Feugerolles	800 €
Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie	235 €
Amicale des marins et anciens marins combattants	230 €
Consommation Logement et Cadre de vie	218 €
Groupement Philatélique de l'Ondaine	76 €
Association des femmes élues de la Loire	80 €

**IMPUTATION : 65-6574-312 Service 410**  
**« Subventions aux associations œuvrant dans le domaine artistique »**

<b>DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>2018 (Propositions)</b>
Union des Accordéonistes de la Vallée de l'Ondaine	700 €
Association Culturelle Polonaise	100 €

**IMPUTATION : 65-6574-511 Service 410**  
**« Subventions aux associations fournissant des services de soins et secours »**

<b>DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>2018 (Propositions)</b>
Association pour le don de sang bénévole	150 €
la Croix-Rouge Française	130 €
Centre de Soins	2 668 €
Aide à la recherche médicale Ondaine et environs	400 €
Vie Libre	150 €
Association Brins de Soleil	230 €
Association Transverse	250 €

**IMPUTATION : 65-6574-61 Service 410**  
**« Subventions aux associations œuvrant en direction des personnes âgées »**

<b>DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>2018 (Propositions)</b>
Hospitalité du Diocèse de Saint-Etienne	360 €
Association Pléiades (fusion de l'Association Départementale d'Aide Familiale à Domicile et de l'Office de garde à domicile Firminy et environs)	200 €

**IMPUTATION : 65-6574-523 Service 410**  
**« Subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en difficulté »**

<b>DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>2018 (Propositions)</b>
A.D.A.P.E.I.	1 330 €
S.O.S. Amitié France	80 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés	190 €
Banque Alimentaire de la Loire	100 €
SOS violences conjugales 42	75 €

**IMPUTATION : 65-6574-40 Service 410**  
**« Subventions aux associations sportives »**

<b>DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>2018 (Propositions)</b>
Association sportive Collège Massenet-Fourneyon	212 €
Association sportive Ecole Saint-Joseph	212 €
Association sportive LP Adrien Testud	212 €
Amicale des pêcheurs à la ligne du Chambon-Feugerolles et environs	310 €
Société de Chasse communale de Cotatay	450 €
Réveil Chambonnaire (Foyer)	860 €
Associations adhérentes à l'Office Municipal des Sports (y compris la part des subventions aux associations liées par un Contrat d'Objectifs)	9 800 €

**6 - Organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune – Demande d'adaptation pour la rentrée de septembre 2018.**

L'État offre la possibilité aux municipalités de déroger à l'organisation actuelle de la semaine scolaire sur 5 matinées. Ainsi, le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale (DASEN), sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire. Dans ce cadre, les services de l'Éducation Nationale demande de respecter une répartition de la journée scolaire en demi-journées de maximum 3h chacune.

La Ville du Chambon-Feugerolles a lancé une large consultation en novembre 2017, par transmission d'un questionnaire à chaque parent des écoles publiques de la Ville, ainsi qu'à chaque enseignant de ces mêmes écoles. Ce questionnaire interrogeait parents et enseignants sur la formule d'organisation scolaire la plus adaptée aux apprentissages des enfants. Parents et enseignants se sont prononcés à 80 % pour une organisation de la semaine sur 4 jours.

Ces résultats ont été présentés lors du Comité de Pilotage Petite Enfance- Enfance-Jeunesse du mardi 5 décembre 2017. Ce dernier, régulièrement consulté sur la question des rythmes scolaires depuis la précédente réforme, est également l'instance dans lequel chaque conseil d'école est représenté par la présence des directeurs d'école et des représentants de parents d'élèves. Prenant acte des résultats de la consultation, les membres du comité de pilotage se sont prononcés favorablement à une organisation scolaire sur 4 jours.

Le Conseil Municipal autorise monsieur le maire à soumettre au DASEN une nouvelle organisation scolaire sur 4 journées, réparties en deux demi-journées de 3 heures chacune, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 (majorité – 28 votes Pour majorité municipale - 3 votes Contre liste « Réussir ensemble le Chambon »)

## **7 - Numérotation et modification de numérotation de voie**

Le conseil municipal approuve un changement de numérotation de voie rue Edouard Michot et attribue les numéros suivants :

Le numéro 2 au lycée Saint Joseph (Lachaux),

Le numéro 2 bis au centre de secours des pompiers du Chambon Feugerolles

Le numéro 2 ter à l'immeuble adressé actuellement au numéro 2

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document et à accomplir toutes formalités se rapportant à la présente délibération (unanimité)

## **8 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable – Année 2016 – Information**

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'eau potable établi par Saint-Etienne Métropole.

## **9 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – Année 2016 – Information**

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2016 le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif établi par Saint-Etienne Métropole.

## **10 - Chambon fleuri – Participation de la commune au concours départemental et régional 2018 - Organisation du concours communal 2018**

Le conseil municipal approuve l'inscription de la commune au concours des villes et villages fleuris pour le maintien de la 3<sup>ème</sup> fleur dans sa catégorie, ainsi que l'organisation au niveau local du concours « maisons fleuries » (majorité – 28 votes Pour majorité municipale - 3 votes Contre liste « Réussir ensemble le Chambon »)

### **Questions posées par les élus de la liste « Réussir ensemble le Chambon »**

**- Le gouvernement autorise les communes à déroger à l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours. La consultation conduite auprès des parents et des enseignants semble largement plébisciter le retour à la semaine de 4 jours. Quelle sera alors la nouvelle organisation entre temps scolaire et temps périscolaire et quelles solutions seront proposées aux parents pour la journée du mercredi ?**

En préalable, madame ROVERA précise que la proposition d'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours a été proposée suite aux résultats de la consultation menée en novembre 2017 auprès des équipes enseignantes et des parents d'élèves. Ces derniers se sont prononcés massivement pour un retour à la semaine de quatre jours.

L'organisation des temps périscolaire sera étudiée dans le cadre d'un comité de pilotage Petite-Enfance, Enfance-Jeunesse en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves. Pour répondre aux besoins des familles, l'accueil périscolaire du matin sera conservé. La mise en place d'un accueil périscolaire le mercredi matin sera étudiée en prenant en compte les besoins des enfants et le coût de ce nouveau service qui ne sera plus financé par les aides mises en place par l'Etat dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.